

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 04/03/14

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014 D-2014/82

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés:

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

I.C.P.E. Dossier de demande d'enregistrement Société DECONS rue Suffren. Avis du Conseil municipal

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société DECONS souhaite exploiter une installation de dépollution et de démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) 21 rue Suffren à Bordeaux, sur la zone d'activité Alfred Daney, dans un local précédemment exploité comme dépôt de matériels électroménagers.

Cette activité relève au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du régime de l'autorisation simplifiée, dite d'enregistrement.

Un dossier présentant les activités et leur conformité avec les prescriptions réglementaires encadrant leur exercice, est mis à disposition du public pendant 1 mois à la mairie de quartier Bordeaux Maritime sise 196 rue Achard - Bordeaux Bacalan. Le public peut consigner ses observations sur un registre. L'avis du conseil municipal est requis.

L'installation envisagée d'une capacité de 10 Véhicules Hors d'Usage par jour, comporte une aire extérieure d'entreposage imperméable munie d'un dispositif de rétention.

Les opérations de dépollution et de démontage s'effectuent à l'intérieur du bâtiment. Sont retirés les différents fluides, les filtres, les pneumatiques, les batteries, les pots d'échappement catalytiques, les pare chocs plastiques et les vitrages. Les effluents liquides sont stockés sous rétention, l'extraction des fluides frigogènes s'effectue en circuit étanche.

Les eaux pluviales pouvant ruisseler sur les aires extérieures transitent par un débourbeur séparateur d'hydrocarbures avant rejet au collecteur public. Cet équipement permet également le confinement des écoulements générés lors d'un incendie.

Les locaux sont placés sous détection incendie et équipés d'extincteurs, de robinets d'incendie et de trappes de désenfumage.

Une zone d'apport volontaire de déchets, principalement métalliques, et de transit tri et regroupement de déchets métalliques collectés par la société DECONS est déjà exploitée sur les lieux en remplacement du site de la place de Latule. Ces activités ont été actées par les services préfectoraux selon le régime de la déclaration ICPE.

Le projet considéré apparaît, au vu du dossier présenté, compatible avec les intérêts environnemenetaux.

En revanche, la Ville de Bordeaux souhaite attirer l'attention du demandeur et de l'Etat sur la compatibilité de ce type d'exploitation et son développement éventuel à moyen terme avec l'urbanisation du nord de Bordeaux.

Plusieurs projets menés conjointement par la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux prévoient de poursuivre l'accueil d'entreprises et de déployer en parallèle de nouveaux logements au nord de Bordeaux, notamment dans l'intra-rocade.

Ce quartier de « Bordeaux-Nord » est donc amené dans l'avenir à plus de mixité urbaine alors qu'il était principalement dévolu jusque là aux grands commerces et activités. Ainsi, la Zone d'Aménagement Concerté des Berges du Lac et le Programme d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à flot sont actuellement en cours, leurs immeubles et espaces publics en construction. Ces deux opérations, à elles seules, auront livré en 2025 plus de 8000 logements à proximité de la zone d'activité où le demandeur s'installe. Parallèlement, le secteur Aubiers-Cracovie, ainsi que les parcelles situées le long des axes du tramway, font l'objet d'une réflexion quant à leur urbanisation (démarche « pour 50 000 logements autour des axes de transport collectif » initiée par la CUB dès 2010). Ces réflexions s'accompagnent

toutes d'une forte attention à la nature et au paysage dans son ensemble. En effet, ce territoire est à la fois un site où les éléments naturels sont fortement présents (Lac, berges de Garonne), sensible au risque inondation et comprenant un certain nombre de zones humides.

Pour ces raisons, la Ville de Bordeaux a alerté dans un courrier du 19 septembre 2011 le président de la CUB sur la nécessité d'accompagner les évolutions urbaines du secteur par une veille foncière et le lancement d'une étude de programmation urbaine, laquelle est aujourd'hui en cours.

La Ville de Bordeaux examinera en parallèle, avec toute l'attention requise, l'installation ou le confortement d'activités économiques potentiellement difficilement compatibles avec la préservation de l'environnement et la mixité urbaine, notamment les installations classées pour la protection de l'environnement.

Compte tenu toutefois de la conformité de ce dossier présenté avec les intérêts environnementaux en raison notamment des mesures d'accompagnement déclarées et considérant que cette société, implantée sur le territoire de Bordeaux-nord depuis plusieurs années où elle y a développé sa clientèle, se délocalise dans une zone où les fonctions économiques dominent aujourd'hui, je vous propose de formuler un avis favorable à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID